

Compte rendu du conseil municipal

SESSION ORDINAIRE DU 11 JUIN 2019

Convocation du 31 mai 2019

Affichage du 18 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à dix-neuf heures trente minutes, le **Conseil Municipal de LIGNIERES-CHATELAIN**, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hubert AVET**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Avet Hubert, Mme Boulet Sylvie, Mme Philippin Aude, M. Crété Pascal, M. Desplains Yannick, M. Crété Adrien, Mme Roussel Marion et M. Dufour Stéphane.

ETAIENT ABSENTS : Mme Vaquez Marie-Laure, absente excusée.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Boulet Sylvie.

formant la majorité des Membres en exercice.

Ordre du jour

- ↳ Compte-rendu de la séance du 16 avril 2019,
- ↳ Recensement 2020 : coordonnateur communal,
- ↳ SIAEP des Vallées des Evoissons et de la Poix : adhésion de la commune de BLANGY SOUS POIX,
- ↳ Mise en place du droit de préemption,
- ↳ Distributeur de pain,
- ↳ Contrat d'employé communal : agent d'entretien,
- ↳ Devis table, chaises, barrières, scène,
- ↳ Remise des livres,
- ↳ Organisation du 14 juillet 2019,
- ↳ Questions diverses.

1 – RECENSEMENT 2020 : COORDONNATEUR COMMUNAL

La séance ouverte, le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Afin d'assurer le bon déroulement de l'enquête, les membres du Conseil Municipal doivent désigner un « coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples. »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal nomment Monsieur DUFOUR Stéphane coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2020.

2 – SIAEP DES VALLEES DES EVOISSONS ET DE LA POIX : ADHESION DE LA COMMUNE DE BLANGY SOUS POIX

La séance ouverte, le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du SIAED des Vallées des Evoissons et de la Poix indiquant qu'ils avaient voté à l'unanimité l'adhésion de la commune de BLANGY SOUS POIX (Canton de poix de Picardie) au SIAEP à partir du 1^{er} janvier 2020 et qu'il convient désormais à chaque commune adhérente au SIAEP des Vallées des Evoissons et de la Poix d'approuver cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent l'adhésion de la Commune de BLANGY SOUS POIX au SIAEP des Vallées des Evoissons et de la Poix à compter du 1^{er} janvier 2020.

3 – MISE EN PLACE DU DROIT DE PREEMPTION

La séance ouverte, le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le droit de préemption urbain offre la possibilité à une collectivité locale, dans un périmètre prédéfini, de se substituer à l'acquéreur éventuel d'un bien immobilier mis en vente, pour réaliser une opération d'aménagement moyennant paiement du prix du bien.

Les communes dotées d'une carte communale approuvée peuvent, par délibération, instituer un droit de préemption urbain (article L.211-1 CU)

Le Maire précise qu'il souhaite instaurer un droit de préemption limité à la zone SU (secteur urbanisé et constructible) de la carte communale approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 04 novembre 2008.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent la mise en place d'un droit de préemption urbain limité à la zone SU de la carte communale approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 04 novembre 2008.

4 – CONTRAT D'EMPLOYE COMMUNAL : AGENT D'ENTRETIEN

La séance ouverte, le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée d'agent d'entretien de Monsieur DEMONCHY Gaëtan se termine le 30 juin 2019.

Il souhaite renouveler son contrat sur une plus grande période afin de pouvoir annualiser son poste sur une base de 25 heures hebdomadaire soit un temps à 35 heures et un temps à 15 heures. Il est donc décidé de mettre en place un contrat à durée déterminée de 6 mois du 01 juillet 2019 au 31 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent la décision de Monsieur le Maire de faire un contrat de 6 mois à Monsieur DEMONCHY Gaëtan de 25 heures annualisées.

5 – DEVIS TABLES, CHAISES, BARRIERES, SCENE ET JARDINIÈRES

La séance ouverte, le Maire présente les devis qu'il a obtenu pour l'achat de barrières pour sécuriser les différentes manifestations qui se déroulent dans notre village et pour l'achat de tables, de chaises, de scène, de jardinières pour la salle des fêtes.

Il a sollicité les établissements MEFRAN, KG MAT et COMAT & VALCO.
Nous sommes en période de déstockage, les tarifs sont donc promotionnels.

A ce jour, le nombre de tables et de chaises à la salle des fêtes ne correspond pas à la capacité d'accueil. Le devant de la salle des fêtes a été refait en béton désactivé et il serait dommage que des engins lourds puissent rouler dessus. La pose de deux grosses jardinières réglerait ce problème.

Il nous a été proposé d'équiper la salle de scène amovible. Des éléments de 1m*2m pourrait s'emboîter et créer une zone surélevée.

Concernant les barrières, nous n'en avons que 7. Cette quantité est vite insuffisante.

Après avoir comparé les prix et avoir discuté de l'utilité de chaque produit, les membres du Conseil Municipal décident :

- De valider l'achat de 150 chaises, de 15 tables avec un chariot offert, de 2 jardinières et de 25 barrières,
- De ne pas équiper la salle des fêtes d'une scène amovible,
- De valider le devis d'un montant de 5 445 € HT.

6 – QUESTIONS DIVERSES N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DELIBERATION

Distributeur de pain : Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par la société LEDISTRIB pour l'installation d'un distributeur de pains sur la commune afin de palier à l'absence de boulangerie.

L'appareil fonctionne de façon autonome, 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Le remplissage sera assuré par un boulanger du secteur.

Il n'y a aucun coût pour la commune.

Ce distributeur sera installé devant la Mairie.

Rôtisserie : Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Monsieur et Madame COPE qui vont installer leur rôtisserie sur notre commune le vendredi soir sur le parking du POLE VERT à partir du 14 juin 2019.

Remise des livres : Elle aura lieu le 25 juin 2019 à partir de 17 heures 30 à l'école. Chaque enfant scolarisé sur notre regroupement se voit remettre un livre en fin d'année. Puis nous nous retrouverons autour d'un verre de l'amitié.

Une invitation à partager ce moment sera adressée à Monsieur ZAJAC qui a remplacé Madame LAMOUR pendant son congé maternité.

Organisation du 14 juillet 2019 : Nous nous réunirons au Monument aux Morts à 11 heures puis nous nous rendrons au Relais de Lignièrès pour le Vin d'honneur.

Le repas organisé par le Comité des Fêtes se tiendra au stade. A suivre le traditionnel Tir à la carabine et la remise des lots aux enfants.

Roseaux à la mare : Le curage de la mare est prévu ce qui permettra d'éliminer une grosse partie des roseaux qui empêchent la visibilité.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 11 juin 2019 à 22 heures 45.

Certifié conforme

Le Maire, Hubert AVET